



CFPPA-UFA

Douai

458 rue de la Motte Julien-59500 Douai

CONTACT/ Responsable de site

cfppa.douai@educagri.fr

03.27.99.75.68

wagnonville.fr



CFPPA - UFA
du Nord | Campus Wagnonville

Pré Inscription



BP AP/Aménagements Paysagers

Par Alternance – Niveau 4 / CODE RNCP 38314



OBJECTIFS/

Il s'agit de former des salarié(e)s spécialisé(e)s capables d'effectuer la conduite d'un chantier : préparation, organisation, exécution des travaux prévus (en utilisant des techniques de préservation de la biodiversité).

Il/elle maîtrise les techniques nécessaires à la réalisation et à l'entretien d'un espace paysager : lecture des plans techniques, nettoyage et préparation du terrain, construction d'éléments du jardin, plantation des végétaux...

Il /elle établit le calendrier d'entretien des espaces paysagers, taille les arbres, entretient les haies, pelouses et gazons, surveille l'état sanitaire des végétaux...

Il/elle peut également avoir des activités de paysagiste d'intérieur dans ce cas il/elle réalise la décoration paysagère d'espace intérieurs (bureaux et halls d'entreprises, hôtels et restaurants, boutiques...), et de maintenance des équipements en toute sécurité pour des entreprises privées, des services «espaces verts» des collectivités territoriales.



MOYENS PÉDAGOGIQUES/

- Vaste espace de travaux pratiques (**parc paysager de 5 hectares**) avec différents styles d'aménagements : jardin d'inspiration médiévale, de plantes vivaces, de rocaille, pré vergers...

- **Collection d'arbres** et d'arbustes, bambouseraie, réserve naturelle régionale présentes sur le site de l'école.

Les différentes étapes (conception, mise en place, entretien) peuvent être appréhendées.

- **Interventions extérieures** organisées pour et avec nos partenaires lors de chantiers école et des travaux pratiques : Ville de Douai, Douais Agglo, Planteurs volontaires, Leroy Merlin, écoles sur secteur...

- **Des sorties pédagogiques** programmées pour découvrir jardins, parcs et nouveaux aménagements paysagers.

- **Rencontres avec professionnels** de secteur.

- **Les périodes de stages** font l'objet de visites de la part de l'équipe pédagogique.



ADMISSION/

En apprentissage : être âgé(e) de 16 à 29 ans révolus /pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap reconnu.

En contrat de professionnalisation :

- pas de limite d'âge.

Prérequis : titulaire d'un diplôme de niveau 3

- maîtrise des savoirs de base.

Modalité d'accès :

- candidature spontanée

- entretien de motivation, vérification des prérequis.

- nécessité de conclure un contrat avec une entreprise (accompagnement possible à la recherche par l'UFA).

Délai d'accès à la formation : dans les 3 mois qui suivent le début de contrat d'apprentissage/ dans les 2 mois pour un contrat de professionnalisation.

+ de Renseignements

Contactez le centre de formation (CFPPA-UFA)

INFORMATIONS PRATIQUES/



- Transport en commun **Evéole** : ligne A, arrêt de Lattre de Tassigny ou Les Maraichons + navette liaisons centre ville (place de Gaulle/place Carnot) + liaison école des Mines.

- Possibilité de **restauration** et d'hébergement sur le site (nous consulter pour les tarifs).

- Places de **stationnement** devant l'établissement.

- Site accessible aux personnes en situation de handicap



CFPPA-UFA
INDICATEURS/
CONDITIONS DE VENTE



ORGANISATION DE LA FORMATION /

Formation sur 2 ans d'alternance entre l'entreprise et le centre de formation (1050h) selon le calendrier d'alternance : 15 semaines de cours/an 35h/semaine au centre de formation

Modalités d'adaptation à la formation :

- VAA-Validation d'Acquis Académiques
- Candidats RQTH : allongement du parcours possible
- Soutien individualisé selon besoins.

Unités Capitalisables	Blocs de compétences
UC 1 Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager	- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant. - Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage.
UC2 Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement.	- Préparer le travail pour un chantier. - Coordonner le travail sur un chantier.
UC3 Réaliser des travaux d'entretien des végétaux	- Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal. - Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux.
UC4 Réaliser des travaux de mise en place de végétaux	- Réaliser des travaux de plantation. - Réaliser des travaux de végétalisation par semis.
UC5 Mettre en place des infrastructures	- Réaliser des murets et des escaliers. - Mettre en place des revêtements.
UC6 UCARE (Unité capitalisable d'adaptation régionale et à l'emploi)	Maintenance du petit matériel



FINANCEMENT / AIDES

Formation rémunérée /

cf : grille de salaire apprentissage sur notre site Internet, [onglet Infos pratiques/apprentissage](#)

Apprentissage :

Aucun frais pédagogiques à la charge de l'apprenti.
Nombreuses aides à l'apprentissage.

Formation Continue : Selon devis



DIPLÔME / VALIDATION DE LA FORMATION

NATURE DU DIPLOME : Diplôme national d'état.
DURÉE DE LA FORMATION : 2 ans

OBTENTION DU DIPLOME/MODALITÉS :

Diplôme du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté alimentaire.

Délivrance d'Unités Capitalisables (UC) correspondant à des blocs de compétences validées indépendamment.

Le diplôme peut également être préparé en formation continue sur le même site.



APRÈS LA FORMATION /

NIVEAU DE SORTIE :

Brevet Professionnel Agricole de niveau 4.

POURSUITE D'ÉTUDES :

il est possible, à certaines conditions, de continuer à se former en préparant un :

- CS (certificat de spécialisation), en 1 an
- BTSa en 2ans

DÉBOUCHÉS

Le BP conduit vers la vie active en tant que jardinier -paysagiste, chef d'équipe d'entretien des espaces verts ou encore responsable de chantier

**IMMERSION POSSIBLE,
PRENDRE CONTACT
AVEC LE CENTRE**



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



Région
Hauts-de-France

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE

WAGNONVILLE
Campus Sciences Terre et Vie

CFA
AGRICOLE PUBLIC
DES HAUTS-DE-FRANCE